

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales Question écrite n° 5634

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le fait que la subvention de fonctionnement accordée aux maisons familiales rurales n'a pas été actualisée pour l'année 2001, le décret d'application de la loi qui actualise cette subvention en fonction du coût annuel d'un poste d'enseignant n'ayant pas été pris pour cette année 2001. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine et s'il entend prendre des mesures pour assurer cette actualisation pour l'année 2002, en même temps qu'un rattrapage pour l'année précédente.

Texte de la réponse

S'agissant de l'enseignement privé à rythme approprié, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales tient à ce que les dispositions législatives et réglementaires soient pleinement appliquées, comme elles le seront désormais pour l'enseignement à temps plein et regrette que, depuis deux ans, la revalorisation annuelle du coût du formateur n'ait pu être réalisée. Pour 2003, une revalorisation substantielle des indices dits cycle long et cycle court entrant dans le calcul du coût du formateur, sur la base des indices réels moyens constatés pour les enseignants exerçant dans les établissements du temps plein a été présentée au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Tenant à ce que les maisons familiales disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission, des dispositions seront prises pour que le décret portant revalorisation de la subvention pour 2003 puisse être signé prochainement. Par ailleurs, un groupe de travail sur les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement aux maisons familiales, vivement souhaité par leurs représentants, a commencé ses travaux.

Données clés

Auteur: M. Bernard Perrut

Circonscription: Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5634 Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche **Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3801 Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2213